

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_113

Séance du lundi 28 septembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/09/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Fabienne PUCHERAL
MOLINES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Thibaud MALGOUYRES par Mathieu PUCHERAL

Excusés:

Absents:

Objet: Vente d'une parcelle à Laurent Plagnes à la Brousse - DE_2020_113

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de monsieur Laurent Plagnes qui souhaite faire l'acquisition d'un "cabestou" situé à la Brousse entre deux bâtiments et dont il fait usage depuis déjà plusieurs années.

Cet achat s'intègre dans une opération immobilière plus globale concernant l'achat de la maison attenante par monsieur Plagnes.

Or, dans les faits, si cette portion de construction est existante et intégrée à la maison en question (H64) depuis plusieurs dizaines d'années, elle n'avait jamais fait l'objet d'un déclassement du domaine public. Chose faite par l'ancien conseil municipal par délibération DE_2019_096 du 12/09/2019.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de prononcer le déclassement du domaine public de cette parcelle et de l'intégrer au domaine privé communal.
- De céder cette parcelle à monsieur Laurent PLAGNES à un prix de 10 € le m².
- Un document d'arpentage préalable à la numérotation cadastrale de ce bout de parcelle sera réalisé.
- les frais de géomètre et de rédaction du document administratif actant la vente seront pris en charge par monsieur Laurent PLAGNES

MANDATE monsieur Stephan MAURIN, maire, pour la signature de tous les documents nécessaires à cette cession, y compris les éventuels actes notariés.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



Département :
LOZERE

Commune :
PONT DE MONTVERT-SUD MONT
LOZE

Section : H
Feuille : 066 H 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/10/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MENDE
Cité Administrative 9, Rue des Carnes
48008
48008 MENDE-Cédex.
tél. 04.66.65.77.91 -fax
cdfp.mende@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

